

## Déclaration liminaire lors du CSA d'établissement du 27 novembre 2025

Date de publication : 27 novembre 2025

Un pas en avant, deux pas en arrière... était le titre d'un livre de Lénine en 1904, quel visionnaire ! Car la citation est toujours d'actualité, que ce soit pour nous fonder un budget 2026 en France ou pour trouver une issue à onze et pas trois années de guerre en Ukraine ou encore à la COP30 pour abandonner les objectifs de la COP21 de Paris.

Comment le personnel de l'INRAE peut-il rester concentré et efficace sur ses missions dans un tel climat, sans oublier le scientifique bashing que l'on voit de plus en plus dans les médias et aussi dans la classe politique.

"Proclamer la liberté académique comme simple principe ne suffit plus, et il serait suicidaire de croire qu'elle se défend d'elle-même."

conclut le rapport « Défendre et promouvoir la liberté académique » rédigé par Stéphanie Balme et présenté lors du congrès de France Universités accompagné de 10 propositions.

[https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2025/10/20251015\\_Rapport\\_Defendre\\_et\\_promouvoir\\_la\\_liberte\\_academique.pdf](https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2025/10/20251015_Rapport_Defendre_et_promouvoir_la_liberte_academique.pdf)

Nous venons de terminer la [Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées](#) (SEEPH2025) avec de nombreuses informations et des activités dans nos centres, nous allons voir aujourd'hui le bilan de la politique de notre institut dans ce champ ou nous pouvons afficher une certaine réussite. Hélas nous jouons les perroquets chaque année à regretter encore une fois l'inaccessibilité aux PMR des locaux annexes du siège Rue Jean Nicot où ont lieu de nombreuses réunions et formations d'établissement.

Certains collègues ITA ont vu augmenter leur IFSE, nous actons cette très faible révision pour certain-es, mais à SUD nous défendons toujours une intégration au salaire des primes (comptant pour la retraite) et *a minima* une prime identique pour toutes et tous du montant de celle des IR, une revalorisation réaliste au vu de celle actuelle des catégorie C des services extérieurs des ministères ou des collectivités, les salaires reflétant déjà les différences statutaires. [Note de service : SG/SRH/SDCAR/2025-708](#)

Le 26 septembre 2024, en CSAE, nous avons abordé l'application des nouvelles règles du code de la fonction publique en matière de laïcité dans notre institut. A cette occasion le président et le directeur délégué ont tenté de nous rassurer sur la bienveillance à l'encontre de nos collègues titulaires face aux menaces pesant sur l'entente dans les collectifs. Hélas, nous voyons arriver, avec regret et une grande inquiétude, les conflits relatifs au sujet vestimentaire. Nous sommes conscients que la loi est là, mais demandons à notre direction de prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas voir une titulaire exclue suite à cela. Ce qui donnerait un précédent, sur lequel, soyons en sûrs, certain-es ne manqueront pas de s'appuyer.

Enfin, plus léger, je certifie que cette déclaration a été rédigée uniquement par une **IH : intelligence humaine**.

